



PREAVIS MUNICIPAL NO 2025-03

BUDGET 2026

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions de la Loi sur les communes du 28 février 1956 et des articles 80 à 87 du règlement du Conseil général de Vulliens du 20 juin 2013, la Municipalité propose au Conseil Général pour approbation, le budget pour l'année 2026, adopté par la Municipalité le 10 novembre 2025.

La Municipalité doit remettre le projet de budget au Conseil au plus tard le 15 novembre de chaque année (art. 8 RCC) et le vote sur le budget doit intervenir avant le 15 décembre (art. 9 RCC).

Il est établi conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes ainsi qu'aux directives et plan comptable du Département des institutions et du territoire (DIT), Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC).

Considérations générales

Le budget de l'année 2026 a été élaboré sur la base :

- Des comptes 2023 et 2024
- Des budgets 2024 et 2025
- Du nombre d'habitants officiel, au 31.12.2024, de 628
- Du taux d'imposition de 74 points, décidé par le Conseil Général le 23 septembre 2021 et reconduit par le Conseil Général le 9 octobre 2025
- Des budgets déjà rentrés des associations intercommunales

Commentaires sur les différents postes du budget 2026

1. Administration générale

100 Conseil Général

Le Conseil Général fonctionnant sans jetons de présences pour ses membres participants aux séances, une journée avec animation et repas est organisée en fin de législature.

100.300.00 Montant de CHF 10'000.- rajouté au frais de traitement du Conseil Général, ce qui représente environ CHF 5.- par jeton de présence, tout au long des 5 années de législature.

101 Municipalité

101.300.00 Un montant de CHF 2'500.- a été rajouté aux traitements, en prévision de départs au sein de la Municipalité en fin de législature.



111 Administration

- 111.301.00 Adaptation annuelle des salaires en fonction du règlement sur le personnel.
- 111.310.00 Pas de gros achat de mobilier de prévu en 2026.
- 111.317.00 Frais de réception et manifestation : moins de manifestation en 2026 (1^{er} Août, Journée des Aînés). Pas de nonagénaire en 2026 à Vulliens.

170 Sports

- 170.352.03 Participation au fond sportif du Jorat de CHF 3.00/hab, participation à l'entretien courant des infrastructures du terrain de foot de Mézières et la participation intercommunale à la piscine de Moudon de CHF 4.00/hab de 2024 à 2027.

190 Service d'informatique

- 190.311.01 Migration du plan comptable communal à MCH2, selon devis fourni par Data Consulting. Achat de 2 ordinateurs pour le bureau communal.

2. Finances

210 Impôts

- 210.400.01 Estimation et reprise des chiffres selon les données du Canton et les comptes 2024.

3. Domaines et bâtiments

320 Forêts

- 320.313.00 Achat de plans. Retour à la normale, si pas d'attaque de scolytes.
- 320.314.00 Quelques coupes sont de nouveau prévues en 2026.
- 320.435.01 Ventes de bois en augmentation, selon le volume des coupes qui sera réalisé.
- 320.245.01 Vente de bois de feu en diminution.

351 Grande-salle

L'ouverture de 2 classes de 1-2H par l'ASIJ dès août 2025 implique la grande salle pour les cours de gymnastique.



351.427.00 Location de l'ASIJ en plus, pour les cours de gymnastique scolaire.

352 Ecole

352.312.01 Réévaluation de frais de chauffage, en raison de la location des 2 classes.

352.314.01 Encore et toujours des fuites à l'annexe du collège, en raison de la mauvaise conception de celle-ci.

352.427.03 Location de 2 classes à l'ASIJ pour l'année 2026 (CHF 15'600.00/année/classe)

355 Dépôt communal

355.314.01 Réfection d'une porte coulissante, côté nord.

4. Travaux

430 Routes

430.301.00 Diminution des traitements en raison de la fin du chantier de la route du village.

430.311.05 Achat de machines pour la voirie.

430.318.00 Adaptation des frais de déneigement, par rapport aux années précédentes.

450 Ordures ménagères et déchets

450 .331.01 En raison de l'équilibrage pour ce service industriel qui doit s'autofinancer, un amortissement du préavis pour les travaux de la déchetterie doit se faire pour rembourser les montants avancés par le compte courant communal. (CHF 5'800.- sur 30 ans)

460 Egouts et Epuration

460.352.06 Suite au raccordement à la nouvelle STEP de Lucens EMB, le SIEMV et l'AIML boucleront leurs comptes à fin 2025 et les frais de participation sont reportés sous le chiffre 460.352.07.



5. Instruction publique et cultes

510 Enseignement primaire 520 Secondaire et pré gymnasial

Le coût moyen de l'élève budgétré pour 2026 par l'ASIJ est de CHF 5'307,10. En 2026, avec 85 élèves scolarisés de notre commune, le coût de l'élève est de CHF 5'060,80 pour Vulliens. Le coût de l'élève se calcule par une clé de répartition entre le nombre d'habitants et le nombre d'élèves.

7. Sécurité sociale

710 Service social communal

- 710.365.05 Le budget 2026 pour l'Accueil Petite Enfance Région d'Oron (APERO) s'élève à CHF 20'373'300.-, en augmentation par rapport au budget 2025, cela étant justifié par l'ouvertures de la nouvelle structure Carrouge.
Le prix par habitant réel s'élève à CHF 306.-/ par hab.
Mais grâce à une reprise dans les réserves, en faveur des communes, le montant passe ainsi à CHF 286.00/hab. (CHF 280.- en 2024)

8. Service industriel

810 Service des eaux

Ce service doit s'autofinancer. Les résultats des analyses périodiques des eaux de consommation figurent sur le site internet de la commune et la Municipalité transmet une information aux propriétaires avec la facture annuelle de consommation.

- 810.301.00 Diminution des traitements en raison de la fin du chantier de la route du village.
- 810.312.00 Adaptation de la consommation d'électricité, par rapport au années précédente.
- 810.312.01 Pas d'achat d'eau de prévu.
- 810.314.00 Une réserve est toujours prévue en cas de rupture de conduite et de fuite et échange d'une pompe si nécessaire.
- 810.318.05 le plan PDDE est terminé, ce qui implique une diminution des frais d'honoraire.
- 810.434.01 Taxe d'introduction pour les nouvelles constructions prévues.
- 810.435.01 Vente d'eau à l'AIEJ en augmentation.



Résultat

Les charges du budget 2026 s'élèvent à CHF 2'815'387.51, en augmentation de CHF 57'970.51 par rapport au budget 2025, alors que les produits totalisent CHF 2'817'509.00, en augmentation de CHF 48'709.00. L'excédent de revenus s'élève à CHF 2'121.49.

Conclusion

Le Conseil général de Vulliens, dans sa séance du 5 décembre 2025,

- vu le préavis n° 2025-03 de la Municipalité du 10 novembre 2025,
- ouï le rapport de la Commission des finances chargée de l'examen de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

d'approuver le budget communal pour 2026, qui présente les résultats suivants :

- Charges	CHF	2'815'387.51
- Revenus	CHF	2'817'509.00
- Excédent de revenus présumé	CHF	2'121.49

Au Nom de la Municipalité

Le Syndic



La Secrétaire

Isabelle Caille

Adopté par la Municipalité en séance du 10 novembre 2025